

  
**PRÉFET  
DU HAUT-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE DE MULHOUSE

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALES ET DE  
L'APPUI TERRITORIAL

AFFAIRE SUIVIE PAR : JEAN-HUBERT COUR  
JEAN-HUBERT.COUR@HAUT-RHIN.GOUV.FR

Mulhouse, le 23 décembre 2025

**COMITÉ DE SUIVI LOCAL DE LA NAPPE D'ALSACE DU 4 DÉCEMBRE 2025**  
**- SITE ABT DE RICHWILLER -**

**LISTE DES PARTICIPANTS**

**SOUS-PRÉFECTURE DE MULHOUSE :**

- **M. Julien LE GOFF**, sous-préfet de Mulhouse.
- **M. Jean-Hubert COUR**, chef du bureau de l'appui territorial.

**ÉLUS ET COLLECTIVITÉS :**

- **M. Vincent HAGENBACH**, Maire de Richwiller.
- **M. Julien LABETH**, Chargé de mission protection des eaux souterraines (M2A).
- **Mme Thérèse MACEL**, Mission Environnement Industriel (M2A).

**SERVICES DE L'ÉTAT ET OPÉRATEURS :**

- **ADEME** : Mme Émilie GRAVIER (directrice régionale), Mme Marine DEJEAN (cheffe de projet).
- **DREAL** : Mme Véronique ANTONI, Mme Ophélie JAMAIN.
- **EPF d'Alsace** : Mme Etienne GALTIER.

**BUREAU D'ÉTUDES :**

- **ARTELIA** : M. David ESRAEL (chef de projet), M. Quentin DEPARDÉ (resp. opérationnel).

**AUTRES PARTIES PRENANTES :**

- **Alsace Nature** : M. Yann FLORY.
- **Société ABT (propriétaire)** : M. Guy BOTEMS.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

**M. Julien LE GOFF** ouvre la séance en rappelant le contexte prioritaire de ce dossier dans le cadre du Plan de Protection de la Nappe d'Alsace (budget global de 50 M€ pour 3 sites). L'objectif de la réunion est de faire un point d'étape sur la programmation des opérations de diagnostic environnemental et de Plan de gestion à réaliser et d'échanger sur les perspectives d'usage futur du site ABT.

## 2. CONTEXTE ET CADRE D'INTERVENTION DE L'ADEME

(Voir présentation jointe, diapositives 3 à 5)

**Mme Marine DEJEAN** rappelle le cadre de la mission. L'ADEME intervient sur des anciens sites industriels à responsable défaillant (c.f. avis du Journal Officiel « Lois et décrets » n°0114 du 29 mars 2023 relatif au processus d'intervention de l'ADEME en contexte de sites à responsables défaillants) afin de **supprimer une menace grave** pour la santé et l'environnement.

- L'Arrêté Préfectoral de Travaux d'Office du 9 août 2024 mandate l'ADEME pour réaliser des investigations complémentaires et un Plan de Gestion.
- Le marché a été notifié fin septembre 2024 au bureau d'études **ARTELIA** pour une durée de 19 mois (fin du contrat prévue en avril 2027).

**Échange sur l'usage futur du site :**

**M. Vincent HAGENBACH** interroge l'ADEME sur le niveau de dépollution visé. Il exprime le souhait de la commune de ne pas figer le site sur un usage industriel (« ne pas remettre l'industrie au village ») et d'envisager un usage résidentiel ou mixte. **Mme DEJEAN** précise la doctrine de l'ADEME : les fonds publics financent la mise en sécurité du site. L'ADEME n'a pas vocation à étudier la compatibilité du site avec un usage donné. Si un changement d'usage vers du « sensible » (logement, crèche) est décidé, les éventuelles études complémentaires et les coûts de dépollution seront à la charge du futur aménageur/promoteur.

**Le Maire** prend acte de cette position, notant que cette contrainte devra être intégrée dans les négociations de vente par le propriétaire actuel.

## 3. STRATÉGIE D'INVESTIGATION ET PREMIERS RÉSULTATS

(Voir présentation jointe, diapositives 6 à 16)

**M. David ESRAEL** présente la stratégie technique d'intervention envisagée sur le site visant à :

- Lever le doute sur la qualité des eaux souterraines en aval hydraulique du site et sur le contexte hydrogéologique local (présence d'une ou deux nappes superposées ?)
- Consolider les données sur les gaz du sol, air ambiant, eaux souterraines et superficielles afin de mettre à jour l'Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM) réalisée en 2021

- Consolider les données sur les sols afin d'affiner la délimitation des zones de pollution et permettre la réalisation d'un Plan de Gestion

#### Programme d'investigations :

Le programme prévisionnel des investigations prévoit:

- **Sols** : 22 sondages jusqu'à 6m de profondeur.
- **Gaz du sol / air ambiant** : réalisation de deux campagnes (sur site et hors site)
- **Eaux** : Implantation de 5 nouveaux piézomètres, dont 3 ouvrages profonds en aval hydraulique (hors site) à 25m de profondeur. Réalisation de deux campagnes de prélèvement sur 12 ouvrages. Prélèvements multi-niveaux sur les ouvrages profonds et suivi piézométrique en continu sur 6 ouvrages pendant 6 mois
- **Eaux superficielles et sédiments** : prélèvements de 4 échantillons et deux campagnes

#### Le drain :

Un drain historique est localisé rue Principale à proximité du site ABT afin d'éviter que les eaux collectées par la commune ne soient éclaircies par des arrivées d'eau naturelle dans la canalisation.

→ Problématique : passage rue principale à proximité du site ABT, donc potentiel vecteur de pollution vers le Dollerbaechlein + influence sur le sens d'écoulement des eaux en local.

Inspection du réseau d'assainissement sur 700 m : impossibilité d'accéder au drain pour mesure du fil d'eau ou prélèvements d'eau et absence de plan au niveau du tracé proche de la friche.

#### Enquête de voisinage (phase préparatoire aux investigations) :

L'enquête menée dans le quartier au Nord-Est du site a permis d'identifier **7 nouveaux ouvrages privés** (puits) sur 105 retours (270 lettres déposées).

Des difficultés d'accès persistent pour retrouver certains puits historiques identifiés lors de l'étude « Tauw 2010 ».

**M. le Maire** apporte des précisions sur le statut des riverains concernés (décès, ventes) et propose l'appui de la commune pour faciliter la prise de contact.

#### Innovation technique :

**M. Quentin DEPARDÉ** précise qu'un protocole spécifique de prélèvement (kit méthanol) sera utilisé pour éviter la volatilisation des polluants lors des analyses. De plus, un système de filtration spécifique (charbon actif + filtre métaux) sera déployé pour traiter les eaux de purge in situ lors des prélèvements des piézomètres impactés

#### **4. RISQUES SANITAIRES ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

**M. Julien LABETH** intervient sur l'enjeu stratégique de l'eau potable. Le champ captant de Kingersheim, situé en aval éloigné, doit être préservé pour l'avenir (schéma directeur d'alimentation en eau). Même en l'absence de risque immédiat avéré sur ces captages, la caractérisation du panache de pollution est cruciale pour ne pas hypothéquer la ressource à l'horizon 10-20 ans.

**Communication et population :**

**M. LABETH** insiste sur la nécessité d'une communication équilibrée : rassurer sur la qualité de l'eau du robinet (conforme et contrôlée) tout en expliquant la réalité de la pollution de la nappe sous le site.

**M. le Maire** confirme qu'il n'y a pas de panique au sein de la population, grâce à la transparence affichée lors des précédentes réunions publiques.

**M. Yann FLORY (Alsace Nature)** et **Mme DEJEAN** rappellent l'importance de distinguer les problèmes (eau distribuée vs eau brute de la nappe) pour éviter les amalgames, tout en maintenant les mesures de précaution.

#### **5. CALENDRIER ET PROCHAINES ÉTAPES**

(Voir présentation jointe, diapositive 17)

- **Janvier 2026** : Fin de la phase préparatoire.
- **Février – juillet 2026** : Réalisation des investigations de terrain (sondages, pose de piézomètres, première campagne de prélèvements), rédaction d'un premier rapport d'interprétation des données
- **Juillet 2026 – février 2027** : Seconde campagne de prélèvements, interprétation des résultats et rédaction du Plan de Gestion.

La réunion est clôturée par **M. le sous-préfet**.

Le sous-préfet de Mulhouse

Julien Le GOFF